

REUNION DU BUREAU DU 9 MARS 2018

DELIBERATION N°B18/005

**AVIS DU BUREAU SUR LES CONVENTIONS PRESENTÉES
LORS DE LA SEANCE DU PRESENT BUREAU**

Le Bureau de l'Établissement Public Foncier de l'Ouest Rhône-Alpes,

- VU le Décret modifié n°98-923 du 14 octobre 1998, portant création de l'Établissement Public de l'Ouest Rhône-Alpes (EPORA), et notamment son article 10 ;
- VU la délibération n°17-168 du Conseil d'Administration du 1^{ER} décembre 2017 relative aux délégations accordées par le Conseil d'Administration au Bureau et au Directeur Général,
-

Considérant que :

- En application de la délibération n°17-168 du Conseil d'Administration du 1^{ER} décembre 2017, les conventions d'études et de veille foncière répondant aux conditions définies, sont approuvées par le Directeur Général après avis du Bureau,

Sur propositions du Président :

- Les Conventions d'Etudes et de Veille Foncières présentées pour avis ce jour, reçoivent un avis *favorable* du Bureau (liste en pièce jointe),

Le Directeur Général par intérim

Alain KERHARO

Le Secrétaire général
pour les affaires régionales
Auvergne-Rhône-Alpes

Guy LÉVI

Le Président

Hervé REYNAUD

12 MARS 2018



EPORA - Conventions d'études et de veille foncière soumises au Bureau
Réunion du 9 mars 2018

Convention d'Etudes et de Veille Foncière avec les Partenaires	Axe du PPI	MOTIF D'EXAMEN PREALABLE EN BUREAU					Durée si # 4 ans	Etudes : montant en K€	Charge EPORA %	AVIS Bureau
		Absence PLU-SCOT	ICPE	SRU	Travaux mise en sécurité	Autre				
Avenant N°1 à la Convention d'Etudes et de Veille Foncière avec la Commune de Aubenas, la Commune de Saint-Didier-sous-Aubenas et la Communauté de Communes du Bassin d'Aubenas - Ile de Jastres (07)	4	X						80	50 %	FAVORABLE
Avenant N°2 à la Convention d'Etudes et de Veille Foncière avec la Commune de Grâne et la Communauté de Communes du Val de Drôme - Ilôt Centre Bourg (26)	2	X				DPUJ		20	80 %	FAVORABLE
Avenant N°2 à la Convention d'Etudes et de Veille Foncière avec la Commune de Saint-Vallier et la Communauté de Communes Porte de DrômArdèche - Site Chatain (26)	2	X	X		X			50	50 %	FAVORABLE
Commune de Sillans et Bièvre Isère Communauté - Centre Bourg	2	X						20	80%	FAVORABLE
Commune de Tarare et la Communauté d'Agglomération de l'Ouest Rhodanien - Ilot du Viaduc	1		X		X			50	50%	FAVORABLE